

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 15 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-et-Un, le onze Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 Mars 2021

**Présents** : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Corinne LEFÈVRE, Serge BRASSEBIN, Mickaël LAMIDÉ, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

**Absents excusés** : Yolène BÉGO (pouvoir donné à Jean-François BASCOU), Patrick ECOMARD (pouvoir donné à Yvon RIALLAND), Virginie LAGRANGE, Hervé TABART (pouvoir donné à Marie-Odile JARLIGANT).

**Secrétaire de séance** : Antoine RULLIÈRE

### Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 18 Février 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé par 18 voix POUR.

### 019/2021 Vote du Compte de Gestion 2020 et du Compte Administratif 2020

#### BUDGET COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 5 Mars 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération en date du 10 Septembre 2020 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération en date du 12 Novembre 2020 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération en date du 10 Décembre 2020 approuvant la décision modificative n°3,

Vu les conditions d'exécution du budget 2020.

Sous la présidence de Géraldine TABART, Adjointe à la Vie Locale et aux Finances Publiques, le Conseil Municipal examine le Compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		298 595,99 €	654 321,92 €	
Opérations de l'exercice	1 249 016,38 €	1 581 556,47 €	1 055 702,77 €	1 453 311,80 €
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>332 540,09 €</i>		<i>397 609,03 €</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 249 016,38 €</b>	<b>1 880 152,46 €</b>	<b>1 710 024,69 €</b>	<b>1 453 311,80 €</b>
Résultats de clôture		631 136,08 €		-256 712,89 €
Restes à réaliser			656 220,00 €	493 328,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 249 016,38 €</b>	<b>1 880 152,46 €</b>	<b>2 366 244,69 €</b>	<b>1 946 639,80 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>631 136,08 €</b>		<b>-419 604,89 €</b>

Considérant que ces résultats sont conformes au Compte de Gestion établi par le comptable public.

Le Maire, Samuel FÉRET, et Marie-Odile JARLIGANT, Maire de la précédente mandature, ayant quittés la salle,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR,

- Approuve le Compte de Gestion 2020 - Budget Commune établi par le Comptable public,
- Approuve le Compte Administratif 2020 - Budget Commune.

### **020/2021 Vote du Compte de Gestion 2020 et du Compte Administratif 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 5 Mars 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Sous la présidence de Géraldine TABART, Adjointe à la Vie Locale et aux Finances Publiques, le Conseil Municipal examine le Compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		89 493,83 €		23 356,28 €
Opérations de l'exercice	220 646,41 €	150 107,20 €	122 947,31 €	144 926,83 €
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>-70 539,21 €</i>		<i>21 979,52 €</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>220 646,41 €</b>	<b>239 601,03 €</b>	<b>122 947,31 €</b>	<b>168 283,11 €</b>
Résultats de clôture		18 954,62 €		45 335,80 €
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>220 646,41 €</b>	<b>239 601,03 €</b>	<b>122 947,31 €</b>	<b>168 283,11 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>18 954,62 €</b>		<b>45 335,80 €</b>

Considérant que ces résultats sont conformes au Compte de Gestion établi par le comptable public.

Le Maire, Samuel FÉRET, et Marie-Odile JARLIGANT, Maire de la précédente mandature, ayant quittés la salle,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR,

- Approuve le Compte de Gestion 2020 - Budget Assainissement établi par le Comptable public,
- Approuve le Compte Administratif 2020 - Budget Assainissement.

### **021/2021 Vote du Compte de Gestion 2020 et du Compte Administratif 2020 BUDGET VVA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 5 Mars 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération en date du 25 Juin 2020 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération en date du 12 Novembre 2020 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération en date du 10 Décembre 2020 approuvant la décision modificative n°3,

Sous la présidence de Géraldine TABART, Adjointe à la Vie Locale et aux Finances Publiques, le Conseil Municipal examine le Compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		37 302,07 €		149 051,89 €
Opérations de l'exercice	93 249,73 €	96 305,48 €	29 797,47 €	46 593,47 €
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>3 055,75 €</i>		<i>16 796,00 €</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>93 249,73 €</b>	<b>133 607,55 €</b>	<b>29 797,47 €</b>	<b>195 645,36 €</b>
Résultats de clôture		40 357,82 €		165 847,89 €
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>93 249,73 €</b>	<b>133 607,55 €</b>	<b>29 797,47 €</b>	<b>195 645,36 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>40 357,82 €</b>		<b>165 847,89 €</b>

Considérant que ces résultats sont conformes au Compte de Gestion établi par le comptable public.

Le Maire, Samuel FÉRET, et Marie-Odile JARLIGANT, Maire de la précédente mandature, ayant quittés la salle,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR,

- Approuve le Compte de Gestion 2020 - Budget VVA établi par le Comptable public,
- Approuve le Compte Administratif 2020 - Budget VVA.

## 022/2021 Affectation des résultats 2020 - BUDGET COMMUNE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report résultat antérieur	298 595,99 €
Résultat de fonctionnement 2020	332 540,09 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>631 136,08 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Report résultat antérieur	- 654 321,92 €
Résultat d'investissement 2020	+ 397 609,03 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>- 256 712,89 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	656 220,00 €
Reste à réaliser en recettes	493 328,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 419 604,89 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR

- Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Report au 002 (recette de fonctionnement)	211 531,19 €
Report au 001 (dépense d'investissement)	256 712,89 €
Affectation en recettes d'investissement (1068)	419 604,89 €

## 023/2021 Affectation des résultats 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report résultat antérieur	89 493,83 €
Résultat de fonctionnement 2020	- 70 539,21 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>18 954,62 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Report résultat antérieur	23 356,28 €
Résultat d'investissement de 2020	21 979,52 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>45 335,80 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	0,00 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
<b>Excédent à reporter</b>	<b>45 335,80 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Report au 002 (recette de fonctionnement)	18 954,62 €
Report au 001 (recette d'investissement)	45 335,80 € €

## 024/2021 Affectation des résultats 2020 - BUDGET VVA

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report résultat antérieur	37 302,07 €
Résultat de fonctionnement 2020	3 055,75 € €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>40 357,82 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Report résultat antérieur	149 051,89 €
Résultat d'investissement 2020	16 796,00 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>165 847,89 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	0,00 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
<b>Excédent à reporter</b>	<b>165 847,89 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Report au 002 (recettes de fonctionnement)	40 357,82 €
Report au 001 (recettes d'investissement)	165 847,89 €

## 025/2021 Subventions aux associations - 2021

Géraldine TABART, adjointe, présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations formulées par la Commission Vie Locale et Finances publiques.

Jeanne LOLICAR demande le nombre d'adhérents d'Arzal pour l'association Handi Avelenn. Il y a en 7 sur 20 adhérents au total.

Est-ce que d'autres communes subventionnent cette association ? D'après leur compte de résultat, seule la Commune d'Arzal verse une subvention.

Michel LEVESQUE se demande pourquoi la subvention proposée pour la Gym est doublée par rapport à l'année précédente. Géraldine TABART explique que l'association de gym a ouvert un nouveau cours pour les 4-6 ans en Septembre 2020 et qu'elle a besoin d'acheter du nouveau matériel.

Michel LEVESQUE n'est pas d'accord de donner une subvention à l'association Les Ailes de Pénestin. Marie-Odile JARLIGANT demande si la commune de Pénestin subventionne également cette association. Géraldine TABART lui répond que l'association a sollicité également la commune de Pénestin.

Géraldine TABART précise qu'il n'est pas pour l'instant prévu de verser une subvention à l'association Vilaine en Fête car la somme demandée de 300 € (150 € par an sur 2 années) a été versée en 2019 et 2020. Il n'y a pas eu de demande pour cette année.

*Depuis la réunion du Conseil Municipal, le Président de l'association a fait parvenir un mail en Mairie expliquant que la manifestation ayant été annulée l'année dernière, l'association ne sollicitera pas de subvention cette année.*

Aussi, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

A.F.N. Arzal	85 €
Archers d'Vilaine	500 €
Avant-Garde d'Arzal FOOTBALL	1 300 €
Avant-Garde d'Arzal GYMNASIQUE	500 €
Avant-Garde d'Arzal BASKET	1 000 €
Alliance des associations d'Arzal	2 000 €
Club de l'Amitié Arzalais	150 €
Les Cyclos d'Arzal	150 €
Ar z'allumés	250 €
Handi Avelenn	850 €
Les ailes de Pénestin	100 €
Cinéma La Couronne	300 €
L'outil en mains	100 €
Sem'Agri	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 385 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 2 ASBTENTIONS,

- Décide d'attribuer les subventions telles que présentées ci-dessus aux associations.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021.

#### **026/2021 Subvention pour fournitures scolaires - 2021**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention fournitures scolaires à verser aux enfants d'Arzal scolarisés à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Pour mémoire, le montant voté en 2020 était de 36,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Fixe le montant de la subvention fournitures scolaires à 36,00 € par enfant d'Arzal scolarisé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles.

#### **027/2021 Subvention pour activités extra-scolaires - 2021**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention activités extra-scolaires à verser aux enfants d'Arzal scolarisés à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Pour mémoire, le montant voté en 2020 était de 15,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Fixe le montant de la subvention fournitures scolaires à 15,00 € par enfant d'Arzal scolarisé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles.

### **028/2021 Subvention pour la garderie périscolaire - 2021**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant mensuel de la subvention à verser pour les enfants d'Arzal fréquentant la garderie périscolaire de l'école Saint Charles.

Pour mémoire, le montant voté en 2020 était de 6,50 €/mois/enfant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Fixe le montant mensuel de la subvention à 6,50 € par enfant d'Arzal fréquentant la garderie périscolaire.

### **029/2021 Dispositif « Argent de Poche » 2021**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le dispositif « Argent de poche » pour l'année 2021.

Ce dispositif donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité pendant les vacances scolaires de Juillet et Août.

En contrepartie de leur investissement, les participants reçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée (3H00) le matin.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces verts, entretien des bâtiments, ... Ils seront accompagnés d'un employé communal qui les encadrera pendant tout le temps de leur activité.

#### Conditions de participation :

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter Arzal
- Chaque jeune participera au maximum à 10 ½ journée par an.

Pour candidater, les jeunes devront retirer un dossier d'inscription en Mairie. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 2021.

La Caisse d'Allocation Familiale propose un financement pour cette opération à hauteur de 40% du coût du projet dans la limite de 3 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Décide de mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les vacances scolaires de Juillet et Août 2021 aux conditions ci-dessus.
- Sollicite l'aide financière de la CAF pour ce projet

### **030/2021 Convention avec le Centre de Gestion de la FPT pour la désignation d'un ACFI**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il appartient à la Commune de désigner un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection en santé-sécurité au travail (ACFI). Cette mission d'ACFI porte sur le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Il est possible de conventionner avec le Centre de Gestion du Morbihan pour qu'il assure cette mission en toute indépendance. Ainsi, la mission est confiée à un agent du CDG du Morbihan.

La présente convention est établie pour la durée du mandat local soit jusqu'au 31 Décembre 2023.

La Commune participera aux frais d'intervention de l'ACFI à concurrence du service effectivement fait selon un tarif forfaitaire (89 €/heure).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion relative à l'intervention de l'Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection santé-sécurité au travail.

### **031/2021 Rénovation de la Mairie : Avenant n°2-Lot n°8 Doublage-Cloisonnement-Isolation**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant n°2 de l'entreprise CGB : Modification de la constitution des doublages des locaux au sous-sol.

Marché initial Lot n°8 Doublage-Cloisonnement-Isolation .....	62 918,08 € HT
Avenant n°1 .....	- 5 867,40 € HT
<b>Avenant n°2 .....</b>	<b>- 1 654,28 € HT</b>
Nouveau montant du marché .....	55 396,40 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Valide la proposition d'avenant n°2 pour un montant de - 1 654,28 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant.

### **032/2021 Rénovation de la Mairie : Avenant n°1-Lot n°2 VRD, Aménagement**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant n°1 de l'entreprise LEMEE TP : Mise en œuvre de la pompe de relevage au sous-sol pour évacuer l'eau, pose de caniveaux dans le vide-sanitaire.

Marché initial Lot n°2 VRD, Aménagements.....	86 000,00 € HT
<b>Avenant n°1 .....</b>	<b>2 681,75 € HT</b>
Nouveau montant du marché .....	88 681,75 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Valide la proposition d'avenant n°1 pour un montant de 2 681,75 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant.

### **033/2021 Rénovation de la Mairie : Avenant n°2-Lot n°12 Electricité**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant n°2 de l'entreprise GERGAUD : Eclairage du vide-sanitaire, alimentation pour la pompe de relevage du vide-sanitaire, alimentation du sport et prise de courant dans le massif, prise de courant et RJ 45 dans le hall d'accueil, alimentation pour le rideau de la kitchenette de la salle du Conseil, frais de consuel.

Marché initial Lot n°12 Electricité .....	47 430,27 € HT
Avenant n°1 .....	2 964,88 € HT
<b>Avenant n°2 .....</b>	<b>1 994,15 € HT</b>
Nouveau montant du marché .....	52 389,10 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

Valide la proposition d'avenant n°2 pour un montant de 1 994,15 € HT, Autorise M. le Maire à signer l'avenant.

### **034/2021 Régularisation Rue du Soleil Levant**

Par délibération en date du 28/08/2003, le Conseil Municipal avait validé l'acquisition gratuite de parcelles de terrain correspondant à la voirie dans la Rue du Soleil Levant.

Cette acquisition concerne les parcelles D n°1643 (60m<sup>2</sup>) et D n°1647 (48 m<sup>2</sup>) appartenant aux consorts LE CLAIRE et la parcelle D n°1639 (1197 m<sup>2</sup>) appartenant à M. OLIVIER Joseph.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Autorise l'acquisition à titre gratuit des parcelles D n°1643, D n°1647 et D n°1639 Rue du Soleil Levant
- Autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition
- Dit que la Commune prendra en charge les frais de notaire.

### **035/2021 Commissions municipales - Village Vacances d'Arzal**

Par délibération en date du 18 Février 2021, le Conseil Municipal a créé une commission communale chargée du suivi du Village Vacances.

Sa composition a été fixée à 7 membres de la majorité et 2 membres de la minorité.

Parmi les membres de la majorité, il est proposé de remplacer Géraldine TABART par Yolène BÉGO.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Désigne les membres de la commission VVA comme suit :

- Antoine RULLIÈRE	- Yvon RIALLAND
- Yolène BÉGO	- Mickaël LAMIDÉ
- Hervé LEFEBVRE	- Marie-Odile JARLIGANT
- Geneviève LE GOUALLEC	- Jeanne LOLICAR
- Patrick ECOMARD	

### **036/2021 Adhésion à l'association BRUDED**

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

L'adhésion porte soit sur la durée du mandat 2021-2026 soit pour l'année 2021. Elle s'élève à 509,10 € soit 0,30 € par habitant, pour l'année 2021.

Cette adhésion s'accompagne de la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Décide d'adhérer à l'association BRUDED pour l'année 2021.
- Désigne M. Samuel FÉRET, représentant titulaire et M. Antoine RULLIÈRE, représentant suppléant.



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Salon du camping-car :

La manifestation devant avoir lieu le week-end de l'ascension est annulée en raison de travaux en cours sur le port. Le salon pourrait être reporté en Septembre.

- Commission Finances 17/03/2021 :

Réunion de présentation des ratios financiers 2020 par Mme deVettor.

- Commission Communale des Impôts Directs :

Réunion le 29 Mars 2021 à 10H00 au Centre Socio-Culturel.

- Loi LOM (Loi d'Organisation de la Mobilité) :

La décision sur la prise de la compétence mobilité sera à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 16 Mars prochain.

- Ecole Saint-Charles

Le Maire informe avoir reçu des membres de l'OGEC et de l'AEP. Ils sont en cours de renégociation de leurs prêts et seront amenés à solliciter le renouvellement de la garantie à hauteur de 50% auprès de la Mairie.

- City Park :

Le terrassement est terminé. La structure sera installée la semaine prochaine.

- Commission Transition écologique :

Organisation d'une journée vélo le dimanche 4 Avril 2021 matin en partenariat avec Arc Sud Bretagne sur les communes de Billiers, Arzal et Marzan. A cette occasion, une présentation du plan mobilité simplifiée et notamment le développement des pistes cyclables sera faite. *[Cette journée est reportée à l'automne car la dégradation du contexte sanitaire ne permet pas sa réalisation]*

La route entre le bourg d'Arzal et Lantiern sera fermée toute la matinée à la circulation des voitures. Le réparateur de vélo d'Arzal (Le garage à Vélo) sera présent pour expliquer ce qu'il fait.

- Conseil Municipal des Enfants :

Réunion Samedi 13 Mars 2021 à 10H30.

- Communication :

Le logo et la charte graphique ont été reçus et transmis aux services municipaux et à Efficiencie Web pour la préparation du nouveau site internet.

Sortie du prochain flash info fin Avril. Retour des articles pour le 12 Avril 2021.

- Travaux de la Mairie :

Pré-réception des travaux de la Mairie le 22 Mars 2021.

- Aire de service pour les camping-cars :

Le raccordement par Orange est prévu le 5 Mai 2021.

- Commission Culture Arc Sud Bretagne :

Jean-François BASCOU informe le Conseil Municipal que l'Etat a décidé de financer le recrutement de 4 000 conseillers numériques (prise en charge à 100% sur 2 ans) qui travailleront au service des collectivités locales. Ils seront chargés d'aider les personnes ayant des difficultés avec l'informatique. A ce jour, La Roche-Bernard, Nivillac et Saint-Dolay se sont positionnées. Il faudrait se fédérer avec d'autres communes : Billiers et Marzan ?